
Politique environnementale d'IGM

Table des matières

1. Objectif	3
2. Contexte	3
3. Portée	4
4. Engagements en matière d'environnement	4
5. Rôles et responsabilités	5
6. Parties prenantes	5
7. Fréquence des révisions	6
8. Signalement des préoccupations	6
9. Renvois aux documents connexes	6

1. Objectif

L'objectif de la Politique environnementale d'IGM (la « Politique ») est de décrire l'approche de la Société financière IGM Inc. (la « Société », « IGM » ou « nous ») à l'égard de ses engagements en matière d'environnement et de fournir un cadre clair expliquant comment nous identifions, gérons et réduisons les impacts environnementaux liés à nos activités et à nos placements. La Politique oriente la manière dont IGM intègre les questions écologiques dans sa prise de décision, gère les risques et les occasions en matière d'environnement et maintient des pratiques commerciales responsables afin de soutenir ses objectifs de développement durable à long terme.

2. Contexte

La Société financière IGM Inc. souscrit depuis longtemps aux principes de gestion responsable. Nous savons que notre offre de services financiers a des répercussions sur l'environnement, tant dans le cadre de nos activités commerciales que de nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs. Nous reconnaissons qu'il nous incombe de cerner, de gérer et de réduire ces répercussions le plus efficacement possible.

Notre activité d'allocation de capital s'accompagne de la responsabilité de contribuer à la transition mondiale vers un avenir sobre en carbone et de gérer les risques et les occasions en matière d'environnement qui façonnent nos activités.

Nos impacts environnementaux découlent principalement de deux domaines :

1. Les activités commerciales, notamment :

- a. La consommation d'énergie dans nos bureaux
- b. Les déplacements professionnels
- c. La consommation de papier et la production de déchets
- d. Les pratiques d'approvisionnement et les émissions qui y sont liées en amont

2. Les activités de gestion de patrimoine et d'actifs, notamment :

- a. Les pratiques environnementales et les impacts environnementaux des entreprises figurant dans nos portefeuilles de placements
- b. La conception et la distribution de produits et services financiers
- c. Les conseils financiers que nous fournissons aux investisseurs et qui influencent la répartition du capital

3. Portée

La présente Politique s'applique à l'ensemble d'IGM et à ses filiales en exploitation (IG Gestion de patrimoine Inc., Services Généraux Financière IGM Inc. et Corporation Financière Mackenzie), ainsi qu'à leurs filiales entièrement détenues au Canada et l'extérieur du Canada (collectivement les « sociétés d'IGM »).

4. Engagements en matière d'environnement

IGM s'engage à prendre les mesures suivantes afin de réduire ses impacts environnementaux et de renforcer les pratiques environnementales dans l'ensemble de ses activités commerciales et de gestion de patrimoine et d'actifs :

Activités :

- Respecter les lois et règlements applicables sur le plan de l'environnement dans les territoires de compétence où nous exerçons nos activités.
- Gérer et réduire activement les impacts environnementaux de nos activités commerciales, le cas échéant.
- Intégrer les risques, occasions et contrôles environnementaux à nos processus de gestion des risques de l'entreprise.
- Le cas échéant, définir des objectifs et des cibles en matière d'environnement, mesurer les progrès réalisés et en faire rapport, et favoriser l'amélioration continue de nos résultats.
- Encourager et soutenir des initiatives environnementales dans les collectivités que nous servons.
- Participer au dialogue sur la réglementation et les politiques pour faire progresser des approches, des données et des outils fiables.
- Éduquer, mobiliser et outiller notre personnel de façon à ce qu'il puisse repérer, mettre en œuvre et renforcer des initiatives environnementales dans l'ensemble de l'entreprise.
- Rendre compte de façon transparente de nos résultats en matière d'environnement au moyen du rapport annuel d'IGM, conformément aux normes et cadres de divulgation reconnus à l'échelle internationale.

Gestion de patrimoine et d'actifs :

- Intégrer les questions écologiques à nos processus d'analyse et de décision en matière de placement, le cas échéant.
- Encadrer les sous-conseillers tiers et encourager activement l'intégration des questions écologiques dans les processus d'analyse et de décision en matière de placement.

- Collaborer avec les entités détenues pour appuyer la transition vers une économie sobre en carbone.
- Repérer des occasions d’offrir des produits et services financiers qui permettent à notre clientèle de détail et institutionnelle d’atteindre ses objectifs liés à l’environnement et au développement durable.

5. Rôles et responsabilités

Le comité du développement durable de la haute direction d’IGM supervise la mise en œuvre continue de la présente Politique et est responsable d’assurer la gouvernance centralisée des questions de développement durable.

L’équipe de développement durable d’IGM est chargée de coordonner la mise en œuvre de la présente Politique, de faire en sorte que les unités d’exploitation respectent leurs obligations, et d’effectuer le suivi des résultats.

Les unités d’exploitation concernées sont responsables de comprendre la présente Politique et d’intégrer les exigences pertinentes à leurs processus et à leur prise de décision, selon leurs rôles et mandats, le cas échéant.

6. Parties prenantes

Principales parties prenantes	
Responsable du document	Erin McNicol, VP, Gestion des risques et développement durable de l’entreprise
Promotrice du document	Kelly Hepher, VPE et cheffe de la gestion des risques
Autorité d’approbation des documents	Comité du développement durable de la haute direction d’IGM
Date d’approbation	13/04/2026
Autres parties prenantes	
Autrices	Jen Roynon, VPA, Développement durable de l’entreprise Florence St-Arnaud, directrice des programmes, Climat et environnement
Responsables de la révision	
Joanna Barsky, VPA, Service juridique	Joanne Taylor, VP, Conformité de l’entreprise
Anita Mero, directrice générale, promotion et déclaration, Développement durable	Gillian Seidler, VP, Conformité
Scott Waugh, VP, Supervision des investissements, gestionnaire de portefeuille	Erin Keating, VPA, Comptabilité durable
Tyler MacHutchon, directeur général, Supervision des investissements	Karen Taylor, VPA, Service de l’approvisionnement

7. Fréquence des révisions

La présente Politique fera l'objet d'une révision tous les deux ans.

8. Signalement des préoccupations

Si vous avez des doutes concernant une violation réelle ou potentielle de la Politique environnementale, vous pouvez en faire part à la cheffe de la gestion des risques, ou les signaler confidentiellement et anonymement au moyen des méthodes présentées dans la [Politique de signalement](#).

9. Renvois aux documents connexes

- Rapport sur le développement durable d'IGM
- Code de conduite du fournisseur
- Politique d'investissement durable d'IG Gestion de patrimoine
- Politique d'investissement durable de Placements Mackenzie